FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition/Date de révision : 20 Novembre 2026 **Version** : 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PITT-CHAR NX BASE WHITE PF

Code du produit : 000001188971

Autres moyens d'identification

00444773

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pittsburgh Paints Nigeria Limited
1, Coker Street, Coker Bus-stop, Badagry Expressway, Orile Iganmu, Lagos
Nigeria
Tel: 00 234 (0) 8138672483

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : PS.ACEMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: 00234 127 173 85

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Carc. 2, H351
Repr. 2, H361d
Aquatic Acute 1, H400
Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au foetus.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention : Recueillir le produit répandu.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
P202, P280, P273, P261, P391, P501

Ingrédients dangereux : undécaoxyde d'hexabore et de dizinc; bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700); Anacardier, alcool de coquille de noix et acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Peut provoquer des perturbations endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
undécaoxyde d'hexabore et de dizinc	REACH #: 01-2119691658-19 CE: 235-804-2 CAS: 12767-90-7	≥10 - ≤25	Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d (orale) Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	M [aigu] = 1	[1] [2]
Borate(5-), bis[μ-oxotétraoxodiborato(4-)]-, tétrahydrogène d'ammonium, dihydraté, (T-4)-	REACH #: 01-2119970312-43 CE: 234-521-1 CAS: 12046-04-7	≥10 - ≤25	Repr. 2, H361d	Repr. 2, H361d: C ≥ 4.8%	[1] [2]
bis-[4-(2,3-époxypropoxy) phényl]propane	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 216-823-5 CAS: 1675-54-3 Indice: 603-073-00-2	≥10 - ≤25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5%	[1]
Trichlorure phosphorique, produits de réaction avec oxyde de propylène	REACH #: 01-2119486772-26 CE: 807-935-0 CAS: 1244733-77-4	≥5.0 - ≤10	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
phosphate de triphényle	REACH #: 01-2119457432-41 CE: 204-112-2 CAS: 115-86-6	≥5.0 - ≤10	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [3]
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 500-033-5 CAS: 25068-38-6	≥1.0 - ≤5.0	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5%	[1]
Anacardier, alcool de coquille de noix	REACH #: 01-2119502450-57 CE: 700-991-6 CAS: 8007-24-7	≥1.0 - <3.0	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317	ETA [oral] = 500 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg	[1]
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	REACH #: 01-2119489896-11 CE: 239-701-3 CAS: 15625-89-5 Indice: 607-111-00-9	≥1.0 - ≤4.2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylbis(alkyl de suif hydrogéné)méthyles, chlorures	CE: 263-082-9 CAS: 61789-73-9	≤0.30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 **Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] Substance de degré de préoccupation équivalent - Propriétés perturbant le système endocrinien

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.

En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation ou de cloques après contact.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation, d'éruption cutanée ou de cloques après contact.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes de phosphore
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
undécaoxyde d'hexabore et de dizinc	**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2013)** MPT: 3 mg/m³ (Poussière et brouillards). Forme: Fraction alvéolaire. MPT: 10 mg/m³ (Poussière et brouillards). Forme: .
Borate(5-), bis[µ-oxotétraoxodiborato(4-)]-, tétrahydrogène d'ammonium, dihydraté, (T-4)-	**ACGIH TLV (États-Unis)** MPT: 10 mg/m³. Forme: inhalable dust. MPT: 3 mg/m³. Forme: Poussières alvéolaires.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants : polyethylene caoutchouc butyle

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire :

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Blanc.

Odeur : Aromatique. [Faible]

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion/point de congélation : Indéterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : >37.78°C

Inflammabilité : Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 120°C

Température d'auto-inflammabilité :

Nom des composants	°C	°F	Méthode
acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	385	725	EU A.15

Température de décomposition : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

pH : Non applicable.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C): >21 mm^2/s

Viscosité : > 100 s (ISO 6mm)

Solubilité(s) :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable.

Pression de vapeur :

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	0.00075	0.0001	OECD 104			

Densité relative : 1.55

Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes de phosphore composés halogénés oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
hexaboron dizinc undecaoxide	Lapin - Voie cutanée - DL50	>5000 mg/kg
	Rat - Voie orale - DL50	>5000 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	>5 mg/l [4 heures]
ammonium pentaborate	Lapin - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg
	Rat - Voie orale - DL50	4200 mg/kg
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl] propane	Lapin - Voie cutanée - DL50	23000 mg/kg
	Rat - Voie orale - DL50	15000 mg/kg
phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide	Rat - Voie orale - DL50	630 à 2000 mg/kg
	Lapin - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	>7 mg/l [4 heures]
Triphenylphosphate	Lapin - Voie cutanée - DL50	>7900 mg/kg
	Rat - Voie orale - DL50	3500 mg/kg
	Effets toxiques: Comportemental - Tremblement Comportemental - Ataxie Gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée	
EPOXY RESIN (AVERAGE MOLECULAR WT < 700)	Rat - Voie orale - DL50	>2 g/kg
	Lapin - Voie cutanée - DL50	>2 g/kg
acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	Lapin - Voie cutanée - DL50	5170 mg/kg
	Rat - Voie orale - DL50	5.19 g/kg

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Voie orale	4574.89 mg/kg
Voie cutanée	67901.23 mg/kg

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat
undécaoxyde d'hexabore et de dizinc	Lapin - Yeux - Opacité de la cornée Quantité/concentration appliquée: 0.083g Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Période d'observation: 74 heures Potentiel d'irritation: 33 Entièrement réversible en plus de 7 jours
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl] propane	Lapin - Yeux - Rougeur des conjonctives Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Potentiel d'irritation: 0.4 OECD [Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux]
-	Lapin - Yeux - Faiblement irritant Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Entièrement réversible en 7 jours ou moins OECD [Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux]
-	Lapin - Peau - Érythème/Escarre Durée du traitement/de l'exposition: 4 heures Potentiel d'irritation: 0.8 OECD [Effet irritant/corrosif aigu sur la peau]
-	Lapin - Peau - Œdème Durée du traitement/de l'exposition: 4 heures Potentiel d'irritation: 0.5 OECD [Effet irritant/corrosif aigu sur la peau]
-	Lapin - Peau - Faiblement irritant Durée du traitement/de l'exposition: 4 heures OECD [Effet irritant/corrosif aigu sur la peau]
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	Lapin - Peau - Faiblement irritant OECD 404
-	Lapin - Yeux - Faiblement irritant OECD 405
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Lapin - Peau - Irritant

Conclusion/Résumé

Peau : Provoque une irritation de la peau.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant	Test	Résultat
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl] propane	Souris - peau	Sensibilisant
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	Souris - peau OECD 429	Sensibilisant
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Lapin - peau	Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Test	Résultat
undécaoxyde d'hexabore et de dizinc	Rat - Voie orale OECD 408 375 mg/kg [7 jours par semaine] [90 jours]	Développement: Positif Toxicité lors de la grossesse: Positif Effets sur la fertilité: Positif

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au foetus.

Autres informations : Non disponible.

Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Les constituants à base d'acrylate contenus dans cette préparation possèdent des propriétés irritantes. Lors d'un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, des vésications ou de l'eczéma peuvent apparaître. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée. L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des faiblesses et avoir des répercussions sur le système nerveux central. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation, d'éruption cutanée ou de cloques après contact.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
undécaoxyde d'hexabore et de dizinc	Aiguë - CE50	Daphnie - *Daphnia magna*	76 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CL50	Poisson - *Salmo gairdneri*	2.17 mg/l [96 heures]
Borate(5-), bis[μ-oxotétraoxodiborato(4-)]-, tétrahydrogène d'ammonium, dihydraté, (T-4)-	Aiguë - CL50	Poisson	>100 mg/l [96 heures]
bis-[4-(2,3-époxypropoxy) phényl]propane	Chronique - NOEC	Daphnie	0.3 mg/l [21 jours]
	Aiguë - CL50 - Eau douce	Daphnie - *daphnia magna*	1.8 mg/l [48 heures]
Trichlorure phosphorique, produits de réaction avec oxyde de propylène	CE50	Algues	82 mg/l [72 heures]
	CL50	Poisson	51 mg/l [96 heures]
	CE50	Daphnie	131 mg/l [48 heures]
	NOEC	Daphnie	32 mg/l [48 heures]
phosphate de triphényle	Chronique - NOEC	Algues - Green algae - *Desmodesmus subspicatus*	0.1 mg/l [3 jours]

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

	Aiguë - CL50 - Eau douce	Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Nouveau-né	0.09 mg/l [48 heures]
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	Chronique - NOEC	Daphnie	0.3 mg/l [21 jours]
	Aiguë - CL50	Daphnie	1.8 mg/l [48 heures]
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Aiguë - CL50	Poisson	0.87 mg/l [96 heures]

Conclusion/Résumé : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	OECD 301F	5% [28 jours]		

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
bis-[4-(2,3-époxypropoxy) phényl]propane	-	-	Non facilement
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
undécaoxyde d'hexabore et de dizinc	-	60960	Élevée
Trichlorure phosphorique, produits de réaction avec oxyde de propylène	2.68	0.8 à 14	Faible
phosphate de triphényle	4.63	190.55	Faible
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	3	31	Faible
Anacardier, alcool de coquille de noix	>4.78	-	Élevée
acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	0.67	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	4	10465.7
phosphate de triphényle	4.3	21731.8
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	2.6	445
acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	2.2	157.193

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Peut provoquer des perturbations endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets	
Récipient	15 01 06	emballages en mélange

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PEINTURES)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Yes.	Yes.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	(hexaboron dizinc undecaoxide)	Not applicable.

Informations complémentaires

ADR/RID : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Code tunnel : (-)

IMDG : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

IATA : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Propriété intrinsèque	Nom des composants	Statut	Numéro de référence	Date de révision
Propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement	phosphate de triphényle	Recommandé	13th recommendation	2/2/2026

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions H abrégées :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Carc. 2	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

RUBRIQUE 16: Autres informations

Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Historique

Date d'édition/ Date de révision : 20 Novembre 2026

Date de la précédente édition : 9 Juin 2026

Élaborée par : EHS

Version : 4

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.